

LES INSTANCES TECHNIQUES AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION QUALITE

De nombreuses instances œuvrent de manière régulière en faveur de votre confort, de la qualité, sécurité et continuité de vos soins, de votre hébergement et de votre alimentation, du soulagement de votre douleur, de la lutte contre les infections et des bonnes pratiques médicales.

Commission Médicale d'Établissement (CME)

Mission : contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, participe aux projets et réflexion éthique liée à l'accueil et à la prise en charge médicale, à l'évaluation des pratiques professionnelles relatives à la prise en charge des patients, la politique de soins palliatifs, le fonctionnement de la permanence des soins et l'organisation des parcours de soins.

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Mission : avec l'aide de son équipe opérationnelle d'hygiène, propose des actions de lutte contre les infections nosocomiales ; élabore des indicateurs de suivi pour la mise en œuvre de ces mesures. Analyse les situations, définit une stratégie de prévention, une surveillance, des formations adaptées, une information ciblée et des audits dans l'établissement, coordonne les actions, révisé et valide les protocoles d'hygiène, rédige un rapport d'activité et un programme d'action. Renseigne le bilan LIN à l'échelon national et participe ainsi à la mesure ICALIN publiée annuellement.

Comité Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN)

Mission : veille à l'évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation, définit des actions correctives prioritaires et en assure la coordination et la cohérence ; élabore en partenariat avec le prestataire de restauration les cycles de menus, déclinaison de régimes et programme d'animation culinaire ; veille au respect des mesures de sécurité et d'hygiène alimentaire et respect des protocoles organisationnels.

Comité de LUTte contre la Douleur et Groupe Soins Palliatifs (CLUD-SP)

Mission : œuvre pour l'amélioration de la prise en charge de votre douleur ; Coordonne les actions visant à organiser la prise en charge de la douleur, quelle qu'en soit l'origine et sa typologie. Rédige les protocoles et les diffuse en relation avec le Comité du médicament et des dispositifs médicaux stériles. Définit les modalités d'information et de formation continue des professionnels en matière d'évaluation et de traitement de la douleur. Suit les résultats d'enquêtes de satisfaction du patient et la diffusion de l'information sur la prise en charge de la douleur au CMB. Œuvre également en faveur d'une prise en charge palliative adaptée.

Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (CMDMS)

Mission : veille à l'application des recommandations en faveur de la prescription et du bon usage du médicament et des dispositifs médicaux stériles ; optimise des dépenses pharmaceutiques par des analyses ciblées et les priorités thérapeutiques. Met à jour le livret thérapeutique. Lutte contre la iatrogénie médicamenteuse en relation avec le CLIN et la Commission des vigilances. Rédige les protocoles afférents au circuit du médicament. Veille au respect du taux de génériques.

Commission des vigilances

Mission : recueille analyse et traite les événements indésirables ou porteurs de risque. Travaille en liaison avec les instances régionales et nationales.

Commission des Usagers (ex. CRUQ-PC)

Mission : veille au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes accueillies et de leurs proches. Facilite leurs démarches et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs, et se faire accompagner d'un représentant des usagers (RU) dans le cadre d'une rencontre avec le médiateur. La commission favorise l'association des représentants des patients au fonctionnement des établissements de santé.

Commission Médicale d'Éthique (COMETIK)

Mission : apporte, par son action de conseils, de réflexion et de pédagogie, son aide une expertise au regard d'une question d'éthique médicale. Il a compétence notamment pour répondre aux problèmes éthiques soulevés dans le domaine de la recherche biomédicale, dans le domaine de la pratique de soins, dans les relations avec les familles.

Comité chutes

Mission : analyse les chutes des patients et en identifie les causes potentielles, ainsi que les actions préventives et curatives à mener pour éviter que ces chutes ne se renouvellent.

COPIL Humanitude

Mission : veille à la bonne application de la Méthodologie de soins Humanitude® par l'ensemble des professionnels soignants et paramédicaux formés ; il s'agit d'un concepts de bientraitance, de règles de l'Art dans le soin, regroupant un ensemble de théories et de pratiques pour rapprocher le soignant et le soigné dans leur humanité, améliorer les soins et le « prendre soin » des personnes en établissement et à domicile, accompagner les personnes âgées dans la tendresse et le respect de l'autonomie, debout, jusqu'à la fin. Une charte Humanitude régie les valeurs de cette pratique.